

“Workers' Compensation for New Hampshire Workers” – (French)

New Hampshire Department of Labor

95 Pleasant Street, Concord, NH 03301

603-271-3176

www.labor.state.nh.us

**Workers' Compensation (assurance contre les accidents
du travail) pour les employés du New Hampshire**

Prestations médicales et d'invalidité pour les employés blessés

Si vous vous blessez au travail, *Workers' Compensation* (ou « *workers' comp* ») règlera les dépenses médicales. Elle paie également 60 % de votre perte de salaire lorsque vous avez manqué plus de trois jours de travail. Workers' compensation est un type d'assurance qui DOIT être fourni par tous les employeurs.

Workers' Comp couvre tous les employés

Quel que soit le responsable de l'accident. Dans la plupart des cas, les employés peuvent bénéficier de workers' comp, y compris les employés à temps partiel, les employés temporaires et les travailleurs immigrés. Les travailleurs sans papiers ont droit à la plupart des prestations de *workers' compensation*, y compris le paiement des dépenses médicales.

Rendre compte des blessures

Si vous vous blessez au travail, informez-en votre employeur. Remplissez immédiatement un rapport sur l'accident (formulaire 8aWCA). Vous pouvez retirer ce formulaire auprès de votre employeur. Assurez-vous d'en garder une copie pour votre dossier personnel. Vous avez un délai de deux ans pour rendre compte de blessures ou de maladies survenues sur le lieu de travail mais il est préférable de le faire immédiatement.

Choisir votre médecin

Vous avez le droit de choisir votre propre médecin si vous vous blessez au travail. Vous avez également le droit d'obtenir un deuxième avis médical. Dans la plupart des cas, vous pouvez choisir n'importe quel médecin.

Concernant les compagnies d'assurance de workers' compensation ayant des « soins intégrés », vous devez faire une sélection à partir d'une liste de médecins.

Assurez-vous d'informer votre médecin, hôpital ou autre prestataire de soins de santé si votre état de santé est lié à votre travail. Toutes les factures doivent être envoyées à votre employeur et non pas à vous. Si votre blessure ou maladie a été causée par votre travail, assurez-vous que cette information figure sur le rapport de votre médecin. Assurez-vous que le rapport décrit votre état de santé avec précision.

Reprendre le travail

Assurez-vous d'obtenir un formulaire (75WCA-1) de votre médecin indiquant si vous pouvez reprendre le travail et s'il y a des limites à ce que vous pouvez faire. Donnez-en une copie à votre employeur et gardez-en une copie pour vous-même. Votre employeur doit s'en remettre aux consignes de votre médecin.

Si votre demande d'indemnité est refusée

Si le prestataire de workers' comp rejette votre demande d'indemnité, n'abandonnez pas. Certaines compagnies d'assurance rejettent d'emblée les demandes d'indemnité pour diverses raisons, notamment pour insuffisance de documentation médicale. Vous devriez considérer demander une audience auprès du Département du travail afin de contester le refus. Les audiences se tiennent devant des représentants administratifs dans les locaux du Département du travail à Concord. Près de la moitié des employés blessés qui font appel auprès du Département gagnent leur audience. Vous disposez d'un délai de 18 mois à compter de la date du rejet pour demander une audience.

Recourir à une assistance juridique

Si vous avez besoin de l'assistance d'un avocat, sélectionnez un avocat spécialisé dans workers' compensation. Vous n'aurez aucune dépense à déboursier. Si l'avocat gagne l'appel, il ou elle recevra 20 % de vos prestations d'invalidité non-payées. Si vous perdez l'appel, vous ne devrez pas payer l'avocat.

Assistance par le Département du travail du NH

Pour obtenir plus de détails ou pour toute assistance, veuillez appeler le Département du travail du New Hampshire au 603-271-3176 où des personnes sont prêtes à aider les employés blessés à comprendre, évaluer et protéger leurs droits. Adressez-vous à la Division des demandes d'indemnité de *Workers' Compensation*. Ou consultez le site Web du Département à <http://www.labor.state.nh.us/>

This worksheet was created by the NH Coalition for Occupational Safety and Health, based on information provided by the NH Department of Labor. Funding was provided by the Endowment for Health. Revised June 2008 and January 2009.